

# LA POLITIQUE DE SANTE PUBLIQUE NORVEGIENNE

PROF. ELISABETH FOSSE  
DEPT. OF HEALTH PROMOTION AND DEVELOPMENT, UNIVERSITY OF  
BERGEN, NORWAY

# LA NOUVELLE LOI DE SANTE PUBLIQUE NORVEGIENNE

Mise en oeuvre: 01-01-12

<http://www.lovdata.no/all/nl-20110624-029.html>

# PRINCIPES DE SANTE PUBLIQUE

La Loi se fonde sur cinq principes fondamentaux qui sous-tendent les politiques et actions pour améliorer la santé des populations. Ces principes sont:

# *L'EGALITE FACE A LA SANTE*

Les inégalités de santé sont liées aux conditions sociétales dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent – les déterminants de santé. Les inégalités sociales de santé s'expriment sous la forme d'un gradient à travers toute la société.

Niveller le gradient par le haut en agissant sur les déterminants sociaux de la santé est un objectif central de santé publique. Une distribution équitable des ressources de la société constitue une bonne politique de santé publique.

# *LA SANTE DANS TOUTES LES POLITIQUES*

Des systèmes de santé équitables sont important pour la santé publique mais les inégalités de santé proviennent de facteurs sociétaux, au-delà des soins de santé.

L'impact sur la santé doit être pris en compte lorsque les politiques et les actions sont développées et mises en oeuvre, et ce dans tous les secteurs. Une gouvernance conjointe et des actions intersectorielles sont des clés pour réduire les inégalités de santé.

# *DEVELOPPEMENT DURABLE*

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les possibilités des futures générations de combler leurs propres besoins. La santé publique doit se fonder sur une perspective de long termes.

# *PRINCIPE DE PRECAUTION*

Si une action ou une politique est susceptible de comporter un risque de causer des effets délétères sur les individus ou sur l'environnement, l'absence de consensus scientifique sur le fait qu'une action ou une politique puisse être nuisible ne peut pas justifier d'ajourner une action pour éviter un tel préjudice.

# *PARTICIPATION*

Oeuvrer pour la santé publique implique des processus transparents et ouverts, avec la participation de multiples partie-prenantes.

La promotion de la participation de la société civile est l'une des clés du développement d'une bonne politique de santé publique.

# ACTIVITÉS SYSTEMATIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE

L'une des caractéristiques principales de la loi est qu'elle attribue une responsabilité de santé publique au gouvernement dans son entier et aux municipalités dans leur entier, plutôt qu'au seul secteur sanitaire.

Afin d'oeuvrer pour la santé publique, les municipalités doivent impliquer tous les secteurs de la promotion de la santé et pas uniquement le secteur sanitaire.

# DETERMINANTS DE SANTÉ

La loi se fonde sur une perspective large des déterminants de la santé publique .

Une vue globale des déterminants de santé et de santé publique constitue le point de départ d'une santé publique basée sur les preuves.

Fondé sur une évaluation locale des problématiques de santé publique, le développement de politiques de santé publique doit être intégrée à la planification spatiale et sociétale ordinaire, aux processus administratifs des municipalités et des départements ainsi qu'aux autres stratégies de développement social.

# NIVEAUX ET INSTITUTIONS

	Gouvernement Central	Conseil Général <i>(County councils)</i>	Gouvernement Local
Niveau National	Ministères, Directions, Agences spécifiques	CC : rôle important dans le conseil / facilitation de la santé publique	
Niveau Régional	Conseiller général ( <i>Département</i> ) Audit, conseil au niveau local	Les 18 Conseils Généraux et leurs administrations	Corps Inter-municipaux (i.e: Renovation)
Niveau Local	Soins primaires, services sociaux, santé publique/promotion de la santé	Education secondaire, services dentaires, transports, théâtres	Communes (Municipalités) 

Fournisseurs de services

# PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Au lieu de prescriptions détaillées, la Loi prévoit des règles de procédures qui fournissent aux municipalités et aux départements les bases d'un travail systématique et de long termes pour la santé publique dans tous les secteurs ; ces règles sont fondées sur les propres modes de planification et les systèmes administratifs des municipalités .

Les municipalités doivent mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour répondre à leurs problématiques de santé publique

# PRATIQUES DE GOUVERNANCE

1. Hiérarchie
2. Management
3. Négociation

# HIERARCHIE

Planification et construction de la Loi

Plan municipal comme outil de pilotage

Audit par le Gouverneur du Comté (Département)

# MANAGEMENT

Mis en oeuvre au sein d'une structure de Management pour un Nouveau Management Public (New Public Management -NPM)

Gouverneur de département (Conseils Généraux) comme conseillers et facilitateurs

Ressources économiques et administratives

# NEGOCIATION

- Décentralisation

- L'indépendance des gouvernements norvégiens locaux

- Financements par subventions

- Incitations?

# CHALLENGES

Collaborations intersectorielles au centre de la Loi

Comment l'atteindre?

Doit être renforcé à tous les niveaux administratifs

# SANTÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES

Santé publique = secteur sanitaire?

Structures horizontales

Structures verticales